

Article 2 *quinquies*

- ① L'article L. 4321-1 du code de la santé publique est ainsi modifié :
- ② 1° L'avant-dernier alinéa est ainsi modifié :
 - ③ *aa)* À la fin de la première phrase, les mots : « , dans des conditions définies par décret » sont supprimés ;
 - ④ *a)* À la deuxième phrase, les mots : « dispositifs médicaux » sont remplacés par les mots : « produits de santé, dont les substituts nicotiniques, » ;
 - ⑤ *b)* À la dernière phrase, les mots : « dispositifs médicaux » sont remplacés par les mots : « produits de santé » ;
- ⑥ 2° La dernière phrase du dernier alinéa est supprimée.